



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 08 FÉVRIER 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-04

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4 – Lancement d'un marché public de travaux d'enlèvement de déchets (Marché n° 11-21-49)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 02 février 2021, s'est réuni le lundi 08 février 2021 à l'espace Marcel Pagnol de VILLIERS-LE-BEL, situé 2 Rue Gounod - 95400 VILLIERS-LE-BEL, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi huit février à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 02 février 2021

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS, délégué de la commune de GONESSE

Nombre de présents : (48)

Dont (48) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Martin KAMGUEN Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT (Piscop).

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Ecouen), Ingrid DE WAZIÈRES et Mouhammad ABDOUL (Epiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ et Ramzi ZINAOUI (Garges-Lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Abdelaziz HAMIDA (Goussainville), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Léon EDART et Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Laurence CARTIER-BOISTARD et Gilles WECKMANN (Montsoul).

Absent(e)s et représenté(e)s (2) :

CAPV : Éric BATTAGLIA (Ézanville) donne pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)

CARPF : Bertrand KOVAC (Le Thillay) donne pouvoir à Christian CHOCHOIS (Le Thillay)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4 – Lancement d'un marché public de travaux d'enlèvement de déchets (Marché n° 11-21-49)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Au titre de ses missions de prévention des inondations, le SIAH possède des ouvrages de rétention d'eau tels que des bassins de retenue. Ces ouvrages, à ciel ouvert, sont régulièrement victimes de dépôts sauvages d'encombrants, de gravats et de déchets variés.

Ces dépôts sauvages peuvent entraver le bon fonctionnement des infrastructures du syndicat et aggraver le phénomène inondations. Par ailleurs, ils polluent les sols ainsi que les milieux aquatiques dont le SIAH a la charge.

Afin d'y remédier, le SIAH souhaite lancer une consultation relative à l'enlèvement de ces déchets. Le marché public prendra la forme d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum ni maximum, conformément aux articles L. 2125-1-1°, R. 2162-1 et suivants ainsi que R. 2162-13 à R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il sera d'une durée d'un an reconductible trois fois, soit une durée globale maximum de quatre ans.

La consultation sera lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L. 2124-1, L. 2124-2, R. 2124-1 et R. 2124-2 du Code de la commande publique.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Benoit JIMENEZ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-1, L. 2124-2, L. 2125-1-1°, R. 2124-1, R. 2162-1 et suivants et R. 2162-13 à R. 2162-14,

Considérant la nécessité de préserver le fonctionnement des ouvrages hydrauliques du SIAH,

Considérant la nécessité de lancer une procédure par voie d'appel d'offres ouvert en vue de la réalisation de travaux d'enlèvement de déchets,

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4 – Lancement d'un marché public de travaux d'enlèvement de déchets (Marché n° 11-21-49)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Autorise** le Président à lancer la procédure d'attribution par voie d'appel d'offres ouvert et à signer le marché public relatif à des travaux d'enlèvement de déchets (marché n°11-21-49),
- 2- **Prend acte** que la durée du marché est d'un an renouvelable trois fois, soit pour une durée globale maximum de quatre ans,
- 3- **Prend acte** que le marché public sera conclu sans montant minimum ou maximum,
- 4- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à cette délibération.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 08 février 2021

Benoit LIMENEZ

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de

légalité le : 09/02/2021

Affichée le : 23/02/2021

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.